

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:232315-2017:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire
2017/S 115-232315**

**Ministère de la transition écologique et solidaire, Hôtel de
Roquelaure — 246 boulevard Saint-Germain, Paris 75007, France**

(Supplément au Journal officiel de l'Union européenne, 16.2.2016, 2016/S 032-051245)

Objet:

CPV:09300000

Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire

Au lieu de:

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions:

(...)

1. Première famille: cogénération à haut rendement bois énergie (150 MW).

Installations de puissance supérieure ou égale à 0,3 MWe et inférieure ou égale à 25 MWe.

Puissance appelée: 50 MWe par an pendant trois ans, soit 150 MWe au total.

Sur ces 50 MWe/an, 10 MWe sont réservés à des petits projets de moins de 0,3 MWe.

2. Deuxième famille: méthanisation (30 MW).

Installations de puissance supérieure ou égale à 0,5 MWe et inférieure ou égale à 5 MWe Puissance appelée: 10 MWe par an pendant trois ans, soit 30 MWe au total.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation:

22.8.2016 (14:00)

VI.3) Informations complémentaires:

Peut participer à cet appel d'offres toute personne exploitant ou désirant construire ou exploiter une unité de production, sous réserve des dispositions des articles L.2224-32 et L.2224-33 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article 8 de la Directive 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13.7.2009 et aux articles L.311-10 à L.311-13-6 du code de l'énergie, l'appel d'offres sera mis en œuvre par la commission de régulation de l'énergie. L'appel d'offres sera réalisé selon la procédure dite «ordinaire» décrite aux articles R.311-22 à R.311-29 du code de l'énergie relatifs à la procédure d'appel d'offres pour les installations de production d'électricité. En application des articles précités, le cahier des charges définitivement arrêté est disponible sur le site internet de la Commission de régulation de l'énergie (<http://www.cre.fr>) ou sera envoyé gratuitement sur demande écrite adressée à la CRE (15 rue Pasquier, 75379 Paris Cedex 08, France).

Le candidat doit envoyer ou déposer son dossier de candidature à l'adresse suivante:

Commission de régulation de l'énergie

15 rue Pasquier

75 379 Paris Cedex 08.

—.

Lire:

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions:

(...)

1. Première famille: cogénération à haut rendement bois énergie (150 MW).

Installations nouvelles, de puissance supérieure ou égale à 0,3 MWe et inférieure ou égale à 25 MWe, et extensions d'installations existantes, de puissance inférieure ou égale à 25 MWe.

Puissance appelée: 50 MWe par an pendant trois ans, soit 150 MWe au total.

Sur ces 50 MWe/an, 10 MWe sont réservés à des petits projets de moins de 0,3 MWe.

2. Deuxième famille: méthanisation (30 MW).

Installations nouvelles, de puissance supérieure ou égale à 0,5 MWe et inférieure ou égale à 5 MWe, et extensions d'installations existantes, de puissance inférieure ou égale à 0,5 MWe.

Puissance appelée: 10 MWe par an pendant trois ans, soit 30 MWe au total.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation:

1.9.2017 (14:00)

VI.3) Informations complémentaires:

Peut participer à cet appel d'offres toute personne exploitant ou désirant construire ou exploiter une unité de production, sous réserve des dispositions des articles L.2224-32 et L.2224-33 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article 8 de la Directive 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13.7.2009 et aux articles L.311-10 à L.311-13-6 du code de l'énergie, l'appel d'offres sera mis en œuvre par la commission de régulation de l'énergie. L'appel d'offres sera réalisé selon la procédure décrite aux articles R.311-13 à R.311-47 du code de l'énergie relatifs à la procédure d'appel d'offres pour les installations de production d'électricité. En application des articles précités, le cahier des charges définitivement arrêté est disponible sur le site internet de la Commission de régulation de l'énergie (<http://www.cre.fr>).

Les offres doivent être déposées par les candidats sur la plate-forme de candidature en ligne mise en place par la Commission de régulation de l'énergie.

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact:

Ministère de la transition écologique et solidaire, Hôtel de Roquelaure — 246 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, FR.

Autres informations complémentaires

Les lauréats de la présente deuxième période de cet appel d'offres devraient être désignés au premier trimestre 2018.

Le date limite de dépôt des offres pour la troisième période est fixée au 31.8.2018, à 14:00.